

	HSE-RA-00018-env	28/04/2025
	TITRE :	Rapport sur les dépassements de rejets atmosphériques avril 2025
	REDACTEUR APPROBATEUR	Marie-Claire CHATAIN : Responsable QHSE Nans IMIRIZALDU

Rapport des Dépassements des Seuils HCL — 22 et 23 avril

Contexte

Dans le cadre de la surveillance des émissions atmosphériques, des dépassements du seuil journalier fixé à **10 mg/Nm³** pour le chlorure d'hydrogène (HCl) ont été constatés les **22 et 23 avril**.

1. Dépassement du 22 avril

- **Valeur moyenne journalière mesurée :** 13,56 mg/Nm³
- **Seuil réglementaire :** 10 mg/Nm³
- **Cause identifiée :** Utilisation d'une nouvelle chaux, moins efficace pour la neutralisation de l'HCl (des acides en général). Normalement nous utilisons cette chaux uniquement au traitement des produits liquides (type gasoil usagé), où les niveaux de rejets sont beaucoup plus faibles.

En raison du retard de livraison de notre fournisseur habituel (Lhoist), causé par des grèves ayant perturbé le trafic maritime à Paris, nous avons été contraints d'utiliser cette chaux temporairement.

2. Dépassement du 23 avril

- **Valeur moyenne journalière mesurée :** 15 mg/Nm³
- **Seuil réglementaire :** 10 mg/Nm³
- **Cause identifiée :** En début de journée, des niveaux élevés de rejets ont été observés (jusqu'à 28 mg/Nm³ de moyenne horaire). Ces dépassements sont liés à la fin d'utilisation du sac de chaux non performante. Dès que le sac a été remplacé et que la chaux Lhoist a pu être utilisée à nouveau, les niveaux d'HCl sont redescendus dans des valeurs maîtrisées.

Mesures Correctives :

- Reprise de l'utilisation de la chaux Lhoist dès réception (arrivage du bateau le 21/05/25).
- Maintien d'un stock tampon pour éviter ce type d'incident en cas de retard futur.
- Poursuite des recherches pour identifier un fournisseur alternatif.